

Image not found or type unknown



être indemnisé quand on roule sans assurance ?!

Par **eyelid_old**, le **06/12/2007** à **14:01**

Bonjour,rrnrnMon mari et moi avons vendu une voiture au mois de juillet. Le nouveau propriétaire a eu un accident le jour même, il n'était pas assuré ; notre assurance pour ce véhicule, fonctionnant jusqu'à ce jour minuit, a pris en charge les dommages corporels (5 personnes dans le véhicule dont des blessés graves) et il est question que la compagnie d'assurance rembourse aussi la voiture (véhicule totalement hors service) ; est-il légitime qu'une personne roulant sans assurance soit indemnisée ? je précise que l'indemnisation serait virée sur notre compte et que nous serions tenus de reverser cet argent au nouveau propriétaire!!rnMerci pour vos réponsesrnCordialement,